

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 01/2023 – Comptes 2022

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 2 et 16 mai 2023, dans la salle du Comité de direction, à Clarens, pour examiner le préavis 01/2023, soit les comptes tels que présentés par le Comité de Direction et le rapport de gestion 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Lors de la première séance, les commissaires ont passé en revue les trois documents qui leur étaient soumis. Ils ont dressé une liste de questions, couvrant l'ensemble des documents relatifs aux comptes 2022, à l'attention du Comité de Direction.

Lors de la deuxième séance, les réponses fournies par le Comité de direction ont été reprises et complétées par quelques explications verbales.

Lors de cette deuxième séance, le Président du Comité de direction, Monsieur Bernard Degex était entouré de Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur, Messieurs Jean-Baptiste Piemontesi, Arnaud Rey-Lescure, Patrick Michaud, Yves Genton, membres du Comité de direction.

Monsieur Lionel Wandfluh, Responsable des Finances, Monsieur Sébastien Piu, Responsable administratif, Monsieur le Major Jean-Marc Pittet, Commandant du SDIS, Monsieur le Major Philippe Nicole, remplaçant du Commandant du bataillon Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut étaient également présents.

La commission remercie les membres de la délégation de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Pour sa part, la commission de gestion était composée de

Communes	Membres	2 mai	16 mai
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x

La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	absent
Montreux	Pascal Rossier	x	x
Vevey	Nicolino Berardocco	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	x	x

Au cours de la séance du 2 mai 2023, la Commission de gestion a désiré obtenir des précisions concernant divers points des documents soumis. Lors de la séance du 16 mai 2023, les questions listées ci-dessous en gras et les réponses fournies (en italiques dans le texte) ont été discutées.

QUESTIONS-REPONSES SUR LE PREAVIS 01/2023

En préambule, les commissaires ont constaté que les graphiques de la page 7 et de la page 12 comportaient un décalage des années, à savoir que la colonne « comptes 2022 » correspondait aux « comptes 2021 ». A leur sens, il y avait lieu de rectifier ces graphiques.

Ci-annexé, vous trouverez les préavis 01/2023 ainsi corrigé par le Comité de direction.

- **Page 9 : Evolution de la charge totale à répartir : Tableau :**

Comme les années 2015 à 2018, l'écart engendré par l'évolution des charges à répartir (budget/comptes) pour 2022 nous paraît trop importante. Que pourriez-vous entreprendre pour réajuster cet écart ? Une comptabilité analytique est-elle pratiquée ?

L'ASR pratique déjà une forme de comptabilité analytique, puisque ses charges et produits indirects, tels que les loyers et l'informatique, sont répartis par services. Une comptabilité analytique plus précise, de type « industriel », pourrait peut-être être envisagée, mais elle apparaît complexe à mettre en place. Il serait nécessaire d'associer les coûts aux interventions de ces services ; cependant, la mise en place et le suivi seraient onéreux et le budget serait soumis aux mêmes fluctuations actuelles - comme des projets reportés ou une conjoncture défavorable - dues en grande partie à un budget élaboré bien à l'avance. Qui plus est, dans un contexte turbulent lié à la survenance et à la gestion de crises successives.

Néanmoins, il serait judicieux de renforcer le suivi et d'améliorer la gestion de ces écarts, en commençant par essayer de les corrélés au nombre d'interventions. Nous envisageons également de développer de meilleurs outils de pilotage financier pour un suivi plus intuitif. De plus, nous pourrions mettre en place un suivi budgétaire plus fréquent (semestriel ou trimestriel) afin d'assurer un contrôle plus régulier et une réactivité accrue face aux variations.

• **Page 16 : Conclusion : 1^{er} alinéa :**

Il est expliqué que l'écart de CHF 1'400'810.06 correspond à des économies, des revenus supplémentaires et des dépenses non engagées, notamment le report de certains projets. Quels sont les principaux montants d'économie et quels services touchent-ils ? Et quels projets ont été reportés ?

Le tableau ci-dessous présente les écarts de la charge nette des différents services entre le budget et les comptes :

Service	Somme de Budget solde (Somme de Compte solde (total)	Différence
600 - AUTORITES (CELLULE C1)	400'870.00	313'942.94	86'927.06
601 - DIRECTION (CELLULE C2)	2'282'719.00	2'138'698.78	144'020.22
602 - CHANCELLERIE (CELLULE C3)	181'258.00	117'591.39	63'666.61
603 - POLICE RIVIERA (CELLULE C4)	15'482'896.00	14'562'989.29	919'906.71
604 - CELLULE DE PREVENTION (C5)	892'167.00	823'586.97	68'580.03
605 - AMBULANCE RIVIERA (CELLULE C6)	353'751.00	179'346.13	174'404.87
606 - UTLI (CELLULE C7)	1'139'921.00	880'307.19	259'613.81
607 - AMENDES D'ORDRE (CELLULE C8)	508'372.00	605'435.86	-97'063.86
608 - POLICE DU COMMERCE (CELLULE C9)	322'046.00	287'849.33	34'196.67
609 - SIGNALISATION (CELLULE C10)	1'228'870.00	1'192'480.46	36'389.54
610 - OFFICES DE STATIONNEMENT	-	0.00	0.00
610.01 - STAT-MONTREUX (CELLULE C11.1)	- 1'845'636.00	- 1'836'366.95	-9'269.05
610.02 - STAT-VEVEY (CELLULE C11.2)	- 3'716'599.00	- 3'109'485.77	-607'113.23
610.03 - STAT-LA TOUR-DE-PEILZ (CELLULE C11.3)	- 330'579.00	- 344'810.12	14'231.12
650 - SDIS	2'560'851.00	2'336'892.43	223'958.57
66 - PROTECTION CIVILE	1'939'523.00	1'851'162.01	88'360.99
Total général	21'400'430.00	19'999'619.94	1'400'810.06

La plupart des services ont engendré une charge nette réalisée inférieure à celle budgétée. Police Riviera (603) présente une économie particulièrement importante de CHF 918'906.71. Seule la charge nette réalisée des Amendes d'ordre (607) dépasse celle budgétée.

Les Offices de stationnement de Montreux et Vevey ont contribué à réduire cet écart avec des produits nets comptabilisés inférieurs à ceux budgétés.

Le tableau ci-après met en évidence les écarts entre le budget et les comptes pour différents postes consolidés.

Description PP (détails 3)	Somme de Budget	Somme de Compte	Somme de Ecart bu
3011 - Traitements	24'470'069.00	23'892'867.44	577'201.56
3011.01 - Primes	139'713.00	209'460.50	- 69'747.50
3013 - Soldes	1'360'440.00	1'215'640.65	144'799.35
3030 - AVS/AC/AF	2'354'203.00	2'269'264.60	84'938.40
3040 - Caisse de pensions	3'945'778.00	3'539'562.75	406'215.25
3060 - Indemnisation et remboursement de frais	90'200.00	68'006.18	22'193.82
3091 - Frais formation prof. du personnel	267'515.00	222'014.77	45'500.23
3111 - Achats mobilier, mach., équip. bureau	42'100.00	15'437.00	26'663.00
3111.01 - Achats matériel informatique	192'100.00	165'417.52	26'682.48
3116.01 - Achats de matériel radio	52'380.00	30'814.00	21'566.00
3123 - Electricité	124'740.00	159'141.07	- 34'401.07
3124 - Carburant, combustible	182'800.00	226'957.65	- 44'157.65
3135 - Achats de matières premières	105'500.00	71'211.94	34'288.06
3151.01 - Entretien matériel informatique	961'560.00	647'422.13	314'137.87
3161 - Loyers	1'551'959.00	1'484'444.90	67'514.10
3170 - Frais de réceptions et manifestations	79'000.00	10'270.10	68'729.90
3181 - Frais de ports et CCP	272'400.00	206'249.69	66'150.31
3182 - Téléphones	433'080.00	308'473.98	124'606.02
3184 - Frais de contentieux	390'600.00	349'601.11	40'998.89
3185 - Honoraires	384'650.00	345'266.74	39'383.26
3199 - Dépenses diverses	174'800.00	94'952.66	79'847.34
3301 - Amortissements créances et débiteurs	336'000.00	369'922.02	- 33'922.02
3313 - Amortissements équipements	512'932.00	58'843.28	454'088.72
3529 - Ristourne macarons & amendes	190'000.00	271'878.66	- 81'878.66
3911 - Imputations internes	2'681'626.00	2'388'427.95	293'198.05
4232.01 - Recettes tarif horaire	- 800'000.00	- 749'181.58	- 50'818.42
4272 - Redevances utilisation DP	- 606'500.00	- 525'498.45	- 81'001.55
4272.03 - Recettes parcomètres	- 5'260'000.00	- 4'601'504.57	- 658'495.43
4272.05 - Redevances "macarons" pr stationnement	- 550'000.00	- 630'351.00	80'351.00
4272.07 - Forains et revendeurs	- 103'000.00	- 77'705.00	- 25'295.00
4312.03 - Emoluments de surveillance selon LADB	- 340'000.00	- 363'530.80	23'530.80
4356 - Facturation de services à des tiers	- 3'734'480.00	- 3'875'219.60	140'739.60
4359 - Ventes et prestations diverses	- 142'000.00	- 102'202.57	- 39'797.43
4361 - Remboursements de traitements	- 445'000.00	- 800'853.03	355'853.03
4362 - Remboursements de frais	- 956'700.00	- 730'820.13	- 225'879.87
4370 - Amendes	- 4'180'000.00	- 3'693'760.31	- 486'239.69
4511 - Subventions cantonales	- 121'440.00	- 169'266.05	47'826.05
4514 - Participation du Canton	- 2'784'510.00	- 2'611'555.79	- 172'954.21
4911 - Imputations internes	- 2'681'626.00	- 2'388'427.95	- 293'198.05

Les principales économies proviennent des postes Traitements, Soldes, Caisse de pensions, Entretien matériel informatique et Amortissements équipements. Ces économies sont principalement dues à des projets reportés et à des difficultés d'engagement du personnel nécessaire. En contrepartie, certains revenus ont aussi été inférieurs aux prévisions, notamment les recettes des parcomètres, des amendes et des participations cantonales.

QUESTIONS-REPONSES SUR LES COMPTES 2022

- **Questions générales : Comptes xxx.3151.01, Entretien du matériel informatique : La baisse des montants dévolus à cet entretien concerne tous les services. Quel est le but visé ? Le plus gros écart entre le budget et les comptes concerne le service de la police à la ligne 603.3151.01 en page 8. Est-ce que le report du projet « Odysée » explique une partie de ce montant ? Ne prend-on pas un risque d'obsolescence de ce matériel en repoussant son entretien ?**

Il n'y a pas de risque d'obsolescence du matériel, dans la mesure où le renouvellement des PC est effectué selon un plan y relatif et les montants correspondants sont enregistrés dans les comptes xxx.3111.01. Les montants en question concernent principalement la maintenance et les coûts d'exploitation des systèmes informatiques qui n'ont pas été mis en production en 2022 (voir fichier « Soldes_3151-01_31_12_22_justificatifs »). Ci-dessous les principaux projets concernés :

1. Odysée - prévu pour 2025 selon la planification de la Police cantonale
2. eSéances - installation en cours
3. GED - prévu pour 2024
4. SecEmail (603) - installation en septembre 2023
5. Planification des services (603) - prévu pour 2023-2024

Comptes xxx.3161, Loyers : C'est par nature un compte assez aisé à budgété mais les comptes montrent des écarts importants. Nous savons qu'il existe parfois des décalages de facturation mais ne vaudrait-il pas passer ces différences dans des comptes transitoires ?

Les loyers sont généralement faciles à budgéter. Cependant, nous n'avons pas reçu l'information de la Commune de Montreux concernant la fin de l'amortissement de CHF 66'333.-, que nous avons payé pendant plusieurs années jusqu'à la fin de l'année 2021. Le budget 2022 a été établi sur la même base que les années précédentes, sans tenir compte de cette modification. A l'avenir des fluctuations demeureront en raison des travaux à réaliser dans les locaux de Clarens et Vevey.

Comptes xxx.3313, Amortissements équipements : Pourquoi ces amortissements n'ont-ils pas eu lieu ?

Il s'agit principalement des amortissements budgétés pour le projet « Odysée », concernant les comptes 601, 603, 604, 606, 610.01, 610.02 et 610.03. D'après les informations dont nous disposons, le système en question sera mis en production en 2025, et l'amortissement commencera à partir de 2026. Il convient de rappeler que ce projet est placé sous l'égide de la Police cantonale vaudoise.

- **Page 1, ligne 600.3170, Frais de réceptions et manifestations : Le budget non utilisé concerne-t-il le report de la journée de la législature ?**

Le budget non utilisé est effectivement lié au report de la Journée de la législature.

- **Page 2, ligne 601.3040, Caisse de pensions : Comment expliquez-vous cette différence entre le budget et les comptes ?**

Certains montant liées aux salaires ont été inclus dans le budget alors qu'en réalité, ils n'auraient pas dû être soumis à cotisation. Ces salaires étaient inférieurs au seuil de cotisation, et par conséquent, leur inclusion a entraîné une surestimation des cotisations prévues. En outre, deux personnes ont été en arrêt maladie de longue durée, ce qui a eu pour effet de suspendre leurs cotisations à la Caisse de pensions pendant cette période.

- **Page 2, ligne 601.3091, Frais formation prof. du personnel : Quels cours ont-ils été supprimés et pourquoi ?**

Un montant de CHF 20'000.- était effectivement prévu pour la formation continue des cadres, axée sur le rôle du manager. Cependant, en raison d'un changement survenu au sein des Ressources humaines, cette formation a été reportée.

- **Page 2, ligne 601.3185, Honoraires : Quels événements peuvent expliquer la différence entre le budget et les comptes ?**

Au cours de l'année 2022, deux demandes de crédits complémentaires ont été soumises pour couvrir des besoins supplémentaires.

La première demande concernait le mandat d'étude pour le renouvellement du central téléphonique, d'un montant de CHF 39'499.-. Ce projet vise à moderniser et à améliorer les infrastructures de communication de l'organisation.

La seconde demande était liée à l'estimation financière des travaux d'entretien du bâtiment sis à la rue du Lac 118, à Clarens. Un montant de CHF 18'459.80 a été demandé pour assurer la maintenance et la rénovation de ce bâtiment, afin de garantir la pérennité des installations.

- **Page 3, ligne 601.3199, Dépenses diverses : Que trouve-t-on comme dépenses dans ce compte ?**

Le compte englobe différentes dépenses associées aux activités et événements de l'organisation, ainsi qu'à des gestes d'appréciation envers les employés et les partenaires. On y trouve notamment des frais liés à l'organisation du Noël des enfants, qui est un événement festif en faveur des enfants des employés de l'ASR. Ce compte inclut également les dépenses liées aux réunions, formations et événements (boissons et nourriture).

Enfin, il comprend les dépenses pour offrir des bouquets de fleurs, des cadeaux ou d'autres marques de reconnaissance à des employés, partenaires ou intervenants clés de l'organisation. Elles ont pour objectif de contribuer à la cohésion au sein de l'organisation et à entretenir le réseau partenarial.

- **Page 6, ligne 602.4361, Remboursements de traitements : De quoi s'agit-il ? Pourquoi un tel écart entre le budget et les comptes ?**

Il s'agit ici de remboursements liés à des traitements médicaux, qui couvrent notamment les indemnités perçues suite à une grossesse durant la période de la pandémie de

COVID-19 et un accident. L'écart important entre le budget et les comptes s'explique par le caractère imprévisible de ces événements.

- **Page 8, ligne 603.3182, Téléphones, concessions radio, télécom. : Pourquoi le budget a-t-il été si peu utilisé ?**

Les montants prévus au budget 2022 n'ont pas été entièrement dépensés en raison de divers reports et mesures d'économies. Parmi les raisons figurent le report de l'installation du central téléphonique et de la mise en service d'eAlarme en 2023, des économies sur les coûts d'exploitation des Polycom pour les aspirants et le report du renouvellement des téléphones mobiles des véhicules de police en attente de la mise en place du projet Odyssée. Ces éléments ont entraîné un montant non dépensé de CHF 52'007.25.

- **Page 8, ligne 603.3301, Amortissements créances et débiteurs : Jusqu'à quel stade la procédure est-elle engagée pour le recouvrement des créances ?**

Lorsque nous faisons face à des factures impayées, nous entamons tout d'abord des poursuites à l'égard des débiteurs afin de récupérer les montants dus. Lorsque la solvabilité du débiteur le permet, une demande de mainlevée d'opposition, voire une action en paiement auprès du juge compétent, peuvent également être introduites.

- **Page 11, ligne 605.3040, Caisse de pensions : Comment expliquez-vous l'écart entre le budget et les comptes (CHF -46'766.62) alors que le coût des traitements a dépassé le montant budgété de CHF 52'298.37 ?**

Pour ce qui est du dépassement du coût des traitements, cela est principalement dû à différents réajustements des progressions salariales mises en oeuvre au début de l'année 2022. Cela a entraîné une augmentation qui explique le dépassement du montant budgété initialement.

En ce qui concerne l'écart entre le budget et les comptes au niveau de la Caisse de pensions, cela s'explique principalement par des personnes qui ont été en arrêt maladie de longue durée. Par conséquent, elles n'ont plus cotisé à la Caisse de pensions durant cette période.

- **Page 12, ligne 605.3185, Honoraires et frais d'expertises : Pouvez-vous préciser par des exemples l'explication donnée pour cette augmentation ?**

Le Service d'ambulances est tenu de disposer d'un médecin-conseil, légitimé par la Direction générale de la santé (DGS). La charge de travail de ce médecin-conseil a été réévaluée pour l'année 2021. Le montant inscrit au budget 2022 au moment de son élaboration ne permettait pas d'absorber les frais réels, si bien qu'un dépassement en résulte. Par ailleurs, les services d'ambulances sont soumis à des démarches de labellisation qualité, pour lesquelles seul un 0.3 EPT est reconnu par la DGS. Le recours à une entreprise de conseil et d'appui, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire, a été décidé en avril 2022, à l'instar des autres services cantonaux.

- **Page 12, ligne 605.3189.01, Prestations de service avancées : Pouvez-vous préciser le libellé de ce compte ?**

Ce compte permet au Service d'ambulances d'acquérir du matériel et des licences afin d'enseigner les gestes qui sauvent (BLS-AED et maîtrise des saignements) aux personnels des autres services de l'ASR. Ces frais sont compensés par refacturation aux services qui bénéficient de ces formations, principalement Police, SDIS et Protection civile.

- **Page 13 et 15, ligne 605.4361 et 606.4361, Remboursements de traitements : De quoi s'agit-il et pourquoi cet écart entre le budget et les comptes ? Pourquoi aucune somme attribuée ni dans les comptes 2021 et ni dans le budget 2022 pour la ligne 606.4361 ?**

Il s'agit de paiements que nous recevons de la Vaudoise Assurances et de la CIP concernant le remboursement de salaires pour les collaborateurs absents. Il est toujours difficile de prévoir et de budgétiser un montant concernant les futures absences de collaborateurs, étant donné l'incertitude quant aux événements qui pourraient les entraîner.

- **Page 16, ligne 607.3199, Dépenses diverses : Que trouve-t-on comme dépenses dans ce compte ?**

Il s'agit des frais liés aux demandes d'identité en ligne des propriétaires de véhicule, lorsque l'amende n'est pas payée dans le délai légal de 30 jours.

- **Page 17, ligne 607.4362, Remboursement de frais : De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce difficile de prévoir un montant réaliste ?**

Il s'agit des autorisations délivrées aux CMS et des remboursements de frais liés aux ordonnances, sommations et poursuites. Ces éléments sont difficilement prévisibles.

- **Page 18, ligne 608.3123, Electricité : L'explication ne nous paraît pas claire. Comment est-ce que la baisse significative des marchés hebdomadaires peut-elle engendrer une hausse de cette charge ?**

Lorsque le budget 2022 a été élaboré, au vu de la situation liée à la COVID-19, la prudence était de mise quant aux participations des marchands aux marchés hebdomadaires. Cette prudence a eu pour conséquence d'avoir également revu à la baisse le montant afférant à l'électricité nécessaire. La réalité a toutefois révélé qu'une reprise dynamique des marchés a eu lieu, ayant pour corollaire une augmentation des montants utilisés pour l'électricité.

- **Page 22, ligne 609.4359, Ventes et prestations diverses : Quels sont les postes de ce compte ?**

Cela concerne les prestations facturées pour la pose de signalisation lors de manifestations ou les réservations de places pour des déménagements, par exemple.

- **Page 23, ligne 610.3011, Traitements : Quels sont les faits qui expliquent pourquoi le budget est-il si peu réalisé ?**

En raison de plusieurs départs liés à des changements organisationnels, une partie des salaires n'a pas été versées aux personnes ayant quitté notre association. En raison de difficultés liées au recrutement, des postes sont demeurés vacants pendant un certain temps.

- **Page 25, ligne 610.01.3911, Imputations internes : Quel est le processus de décision des montants alloués à ce compte ?**

Il s'agit d'une écriture de ventilation effectuée par nos Finances, qui concerne les charges du personnel montreusien dédié au stationnement. Cette écriture est liée aux charges salariales du compte office de stationnement (610) et est financièrement neutre, c'est-à-dire qu'elle n'a pas d'impact sur le résultat global.

- **Page 25, ligne 610.01.4272, Redevances utilisation DP : Des appareils ont-ils été supprimés ?**

Ce compte n'est pas lié aux horodateurs mais à la vente de cartes à gratter.

- **Page 26, ligne 610.02.3123, Electricité : L'abonnement à la Romande Energie pour l'alimentation du parking de la Vielle Ville était-il sur le marché libre car le dépassement comparé aux comptes 2021 est de plus de 85% ?**

L'abonnement était bien sur le marché libre. Il est précisé que la gestion des contrats est assurée par le Service des gérances de la Ville de Vevey.

- **Page 27, ligne 610.02.3529, Ristourne macarons : Pourquoi est-il si difficile de prévoir ce montant (écart de 43.09% par rapport au budget) ?**

D'emblée, il convient de préciser que le libellé « Ristourne macarons » pourrait apparaître comme trompeur. Il s'agit en réalité de la totalité des montants restitués aux communes de Blonay/St-Légier, Corseaux, Corsier et Veytaux, sur la base des contrats de prestations conclus avec ces communes. Il est difficile d'évaluer précisément le nombre d'amendes qui seront émises en raison de divers facteurs (évolution de la politique communale de gestion du stationnement, manifestations et effectif des ASP). Il en va de même pour les recettes liées au stationnement (horodateurs/paiements dématérialisés) et celles en relation avec la vente d'autorisations de parcage (cartes à gratter/macarons).

- **Page 30, ligne 650.3011, Traitements : La différence de CHF 63'230.— en plus sur les comptes 2022 par rapport aux comptes 2021 est-elle due au fait que le nombre d'interventions a été le plus élevé depuis la création du service et que les « permanents » ont donc été aussi plus sollicités ?**

La différence entre les comptes 2021 et 2022 se justifie par l'engagement à 100% et par contrat de durée indéterminée d'une officière Quartier-Maître au 1er mai 2021 (proposition No 03/2021). Le nombre d'interventions n'influence pour ainsi dire pas la rémunération des collaborateurs permanents du SDIS.

- **Page 30, ligne 650.3030, AVS/AC/AF : A partir de quel montant la solde est-elle soumise à l'AVS ?**

La solde versée aux sapeurs-pompiers de milice, jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CHF 5'000.-, pour les activités liées à l'accomplissement de leurs tâches essentielles (exercices, services de piquet, cours et interventions) est exemptée de cotisations conformément à la réglementation fiscale. En revanche, les indemnités supplémentaires forfaitaires pour les cadres, les indemnités supplémentaires de fonction et les indemnités pour les travaux administratifs font partie du salaire déterminant.

- Ne sont soumises aux cotisations AVS que le montant des soldes excédant CHF 5'000.- par an ;

- Est soumis obligatoirement aux cotisations AVS le montant total des indemnités si celles-ci excèdent CHF 2'300.- par an (montant limite du revenu de minime importance).

- **Page 30, ligne 650.3093, Frais sanitaires : Quels sont les postes de ce compte ?**

Ce poste comprend les honoraires des visites médicales. Les examens médicaux sont obligatoires afin d'exercer certaines fonctions, comme le port d'un appareil de protection respiratoire (PAPR) et la conduite d'un véhicule de catégorie C1. Ces examens sont périodiques, avec une fréquence variable selon l'âge.

- **Page 32, ligne 650.4514, Participation du Canton : Quels ont été les événements de longue durée concernés ?**

Plusieurs interventions de longue durée se sont déroulées en 2022. Parmi celles-ci, l'on relèvera :

- Le traitement d'une pollution puis le renflouage d'un bateau au large de Montreux au mois de mai 2022, avec plus de 200 heures d'intervention prises en charge par le service de l'environnement ;

- L'incendie d'un chalet dans les hauts de la commune de Blonay - Saint-Légier au mois de novembre 2022, avec environ 170 heures d'intervention prises en charge par l'ECA ;

- La pollution dans le port de Vevey au mois de mars 2022, avec plus de 110 heures d'intervention prises en charge par le service de l'environnement ;

- Le feu de caves à Vevey, respectivement les nombreux incendies d'origine probablement intentionnelle, du mois de juin 2022.

- **Page 33, ligne 660.3013, Soldes : Comment expliquer qu'il n'y a pas de montant dans les comptes 2021 ? Les comptes 2020, ligne 662.3013, affichaient une charge de CHF 100'430.-- , les comptes 2021, ligne 662.3013, de CHF 112'474.--. Comment expliquez-vous une charge budgétée de plus du double de chacune de ces lignes de ces deux années pour 2022 ?**

Les budgets ont été établis sur la base d'une année « normale ». En raison de la crise sanitaire, certaines manifestations n'ont pas pu avoir lieu. La différence entre le budget et les comptes 2020, 2021 et 2022 est principalement due aux Interventions en faveur de la collectivité (IFC) qui n'ont pas été effectuées.

En 2020 et en 2021, les IFC concernant le Montreux Jazz Festival et le Montreux Noël n'ont pas eu lieu.

En 2022, la protection civile n'a pas effectué d'IFC pour le Montreux Noël. Les effectifs effectivement engagés pour le Montreux Jazz Festival et le Marathon de Lausanne ont été moins importants que ceux budgétés. Le budget de l'ASR étant établi plus de 18 mois avant certaines manifestations, il arrive que l'organisateur revoie ses besoins à la baisse selon l'organisation définitive qu'il met en place.

QUESTIONS-REPONSES SUR LE RAPPORT DE LA FIDUCIAIRE

- **Page 31, 3^{ème} tableau : Cubly 901/908 véhicule police : L'investissement de CHF 144'977.15 concerne-t-il un seul véhicule comme suggéré dans l'énoncé ? Nous pensons plutôt que cette charge est à imputer sur plusieurs véhicules.**
Oui, il s'agit bien de deux véhicules.

Après discussion et précisions concernant plusieurs réponses, la Commission de gestion a remercié les membres du Comité de direction et de l'administration de l'ASR, avant d'en prendre congé.

A huis clos, la Commission a brièvement éclairci quelques points de détail avant de passer au vote final, lequel a réuni l'unanimité des membres présents.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2023 du Comité de direction du 23 mars 2023 sur les comptes 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'953'484,20, les revenus à CH 21'953'864,26, pour une charge totale à répartir de CHF 19'999'619,94 ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Au nom de la Commission de gestion



Anne Ducret, présidente-rapporteur

Chardonne, le 17 mai 2023

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS No 01/2023
du Comité de direction
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SÉCURITÉ RIVIERA

COMPTES 2022
de l'Association de communes Sécurité Riviera

Séances de commission : mardis 02.05.2023 (sans Comité de direction) **et 16.05.2023** (avec Comité de direction) – 19h.00 – Salle du Comité de direction, rue du Lac 118, 1815 Clarens

TABLE DES MATIERES

1.	Préambule	3
2.	Impact de la situation sanitaire (COVID-19) sur les Offices.....	3
3.	Budget de fonctionnement	5
4.	Evolution des charges et couverture des coûts	7
5.	Evolution de la charge totale à répartir	9
6.	Répartition de l'excédent de charges	10
7.	Documents annexés au présent préavis	11
8.	Ressources humaines.....	12
9.	Ambulance Riviera	13
10.	Police Riviera	13
11.	Protection civile	14
12.	SDIS	15
13.	Services généraux	15
14.	Conclusion	16

Documents annexés :

- comptes 2022 avec commentaires, incluant
 - charges par nature
 - revenus par nature
 - charges et revenus par cellule
 - répartition par commune
- balance des comptes
- copie du rapport fiduciaire

Rappel des dénominations du plan comptable :

600	Autorités
601	Direction
602	Chancellerie
603	Police
604	Prévention
605	Ambulances
606	UTLI
607	Amendes d'ordre
608	Police du commerce

Les charges et revenus des cellules C1 à C9 sont répartis sur l'ensemble des communes selon la clé de pondération définie par les Statuts.

609	Signalisation	(charges réparties au prorata du nombre d'habitants sur les communes de La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey)
610.01	Stationnement Montreux	(charges et revenus sur la commune de Montreux)
610.02	Stationnement Vevey	(charges et revenus sur la commune de Vevey, après décompte des prestations au profit des communes de Blonay, Corsier et St-Légier)
610.03	Stationnement La Tour-de-Peilz	(charges et revenus sur la commune de La Tour-de-Peilz)
650	SDIS	
660	Protection civile	

Conformément aux dispositions des articles 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et 100 du Règlement du Conseil intercommunal Sécurité Riviera du 21 avril 2016, nous avons l'avantage de vous soumettre les comptes 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera (ASR).

1. Préambule

L'exercice 2022 est le quinzième de l'ASR, qui, depuis 2014, fonctionne dans sa version actuelle de plate-forme sécuritaire pour la Riviera. L'ultime modification a été enregistrée au début de l'année 2016, par l'adoption d'un budget consolidé. Celui-ci intègre, conformément aux dispositions légales cantonales, les trois communes du Pays-d'Enhaut que sont Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont. Sur leur territoire s'exercent les missions de protection civile, selon des conditions fixées par contrat de droit administratif.

Conformément aux dispositions des Statuts de notre Association, le budget de l'année 2022 a été déposé par voie de préavis au Conseil intercommunal, dans sa séance du 10 juin 2021, pour permettre une adoption avant le 30 septembre de la même année. Le Conseil intercommunal a validé ce budget lors de sa séance du 16 septembre 2021.

Les procédures mises en place pour l'élaboration du budget et le contrôle budgétaire ont été appliquées à l'ensemble de l'ASR. Les charges et les revenus ont été estimés de la manière la plus précise possible et chacune des dépenses envisagées a fait l'objet d'une réflexion approfondie préalablement à toute commande.

2. Impact de la situation sanitaire (COVID-19) sur les Offices

Office de la Mobilité (stationnement)

Suite à la pandémie liée à la COVID-19, une certaine reprise a été constatée dans le cadre du stationnement des usagers, sans toutefois atteindre les chiffres d'avant-pandémie. Bien que les recettes du stationnement pour l'année 2022 soient inférieures au budget prévu pour les trois villes, l'on peut néanmoins noter une augmentation par rapport à l'année 2021.

Stationnement	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 22 / budget 2022	Comptes 2022 / Comptes 2021
Montreux	1'836'366.95	1'845'636.00	1'750'706.84	-0.50%	+4.90%
La Tour-de-Peilz	344'810.12	330'579.00	252'684.96	+4.30%	+36.45%
Vevey	3'109'485.77	3'716'599.00	3'013'764.73	-16.35%	+3.20%

La différence entre les montants figurant dans les comptes et ceux prévus au budget résulte principalement du manco relatif aux recettes provenant du stationnement.

En préambule, il sied de relever qu'aucun changement majeur en lien avec la politique du stationnement (suppression de places, modification de régime de stationnement, etc.) n'est intervenu durant l'année 2022. Toutefois, la différence précitée peut s'expliquer par l'utilisation toujours croissante par les usagers des moyens de paiement dématérialisés – pratiquement dans l'ensemble des communes – au détriment des opérations sur les horodateurs. Cela implique que le montant des transactions par le biais de l'application mobile correspond le plus souvent à la durée réelle de parcage, évitant ainsi le surpaiement.

A ce propos, il est rappelé que le fait de pouvoir proposer à l'utilisateur des moyens qui lui facilitent le paiement du stationnement – et qui permettent à la fois d'augmenter le taux de paiement et de diminuer les infractions – constitue un objectif du Comité de direction, ce depuis plusieurs années (Proposition n° 54/2016 du 2 juin 2016).

Recettes résultant du paiement dématérialisé du stationnement

	2020	2021	2022
Vevey	487'436.00	708'320.00	901'699.00
Montreux	178'520.00	260'843.00	323'079.00
LTP	63'226.00	74'712.00	102'636.00
Blonay	39'943.00	52'008.00	58'318.00
St-Légier	45'630.00	69'204.00	64'584.00

Cette évolution peut également expliquer la diminution constatée du nombre d'amendes qui ont été infligées aux contrevenants. Effectivement, dans la mesure où l'automobiliste dispose de la possibilité de s'acquitter de manière précise de son temps de stationnement, le risque qu'il dépasse la durée en question diminue d'autant. Enfin, l'engagement des ASP au profit d'autres missions que le contrôle du stationnement, notamment celles en lien avec la police de proximité, ont pu également avoir une certaine incidence.

Office du commerce et des manifestations (OCM)

En 2022, l'on a pu notamment observer un manque à gagner de certains postes de recettes liées à la police du commerce par rapport au budget. Cependant, la facturation des recettes des marchés et des taxes de prolongation d'ouverture des établissements est nettement supérieure en comparaison à l'année 2021.

Comptes	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 22 / budget 2022	Comptes 22 / comptes 2021
Recettes marchés	41'745.00	37'500.00	31'625.00	+10.16%	+15.66%
Forains et revendeurs	77'705.00	103'000.00	538.00	-24.55%	+99.30%
Autorisations de taxis	5'810.00	6'000.00	150.00	-3.40%	+97.41%
Métiers forains (carrousels)	10'562.00	12'500.00	0.00	-15.50%	+100.00%
Emoluments de Police et CH	58'680.00	76'000.00	39'810.00	-22.78%	+32.15%
Taxes prolongations ouvertures	99'420.00	90'000.00	27'060.00	+10.46%	+72.78%
Facturation de services	31'434.80	28'000.00	21'734.00	+12.26%	+30.56%

La baisse significative des activités des marchés hebdomadaires durant la crise sanitaire a engendré une reconsidération du budget y relatif. Il a été difficile de préjuger de la situation qui prévaudrait en 2022, du fait des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie. Les chiffres ont pu ainsi être quelque peu sous-estimés en regard du nombre de marchands et, par voie de conséquence, de leur consommation électrique.

La Foire de la Saint Martin a pu à nouveau avoir lieu en 2022, mais, semble-t-il, avec un intérêt moindre de la part des marchands que durant les années ayant précédé la crise sanitaire. En effet, une baisse de l'ordre de 25% du nombre de stands a été constatée (environ 330 en 2022 contre environ 430 pour la moyenne des années précédentes), ce qui a influé également sur le volume des encaissements.

Alors que la prudence était de mise durant la période de la pandémie, l'on constate que le nombre d'heures de prolongation des ouvertures d'établissements revient désormais à une certaine « normalité ». À cet égard, il y a lieu de tenir compte également d'un nombre toujours croissant d'ouvertures de nouveaux établissements dans notre région.

3. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2022 consolidé et voté par le Conseil intercommunal présentait un excédent de charges à répartir selon les principes mentionnés à l'article 34 des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera.

Les tableaux comparatifs figurant ci-après permettent de visualiser les éléments propres aux comptes 2022, budget 2022 et comptes 2021. Ils distinguent les principes de répartition suivants :

- 600 à 608 (répartition pondérée pour l'ensemble des communes membres)
 600 à 610.03 (incluant les particularités liées aux cellules de Stationnement et de Signalisation)
 650 (SDIS)
 66 (Protection civile, avec répartition des communes du Pays-d'Enhaut)
 600 à 66 (répartition totale et finale)

	Comptes 2022 600 à 608	Budget 2022 600 à 608	Comptes 2021 600 à 608
Charges brutes	29'074'061.88	30'933'600.00	28'860'288.09
Revenus	9'164'314.00	9'369'600.00	8'203'065.14
Charges à répartir	19'909'747.88	21'564'000.00	20'657'222.95

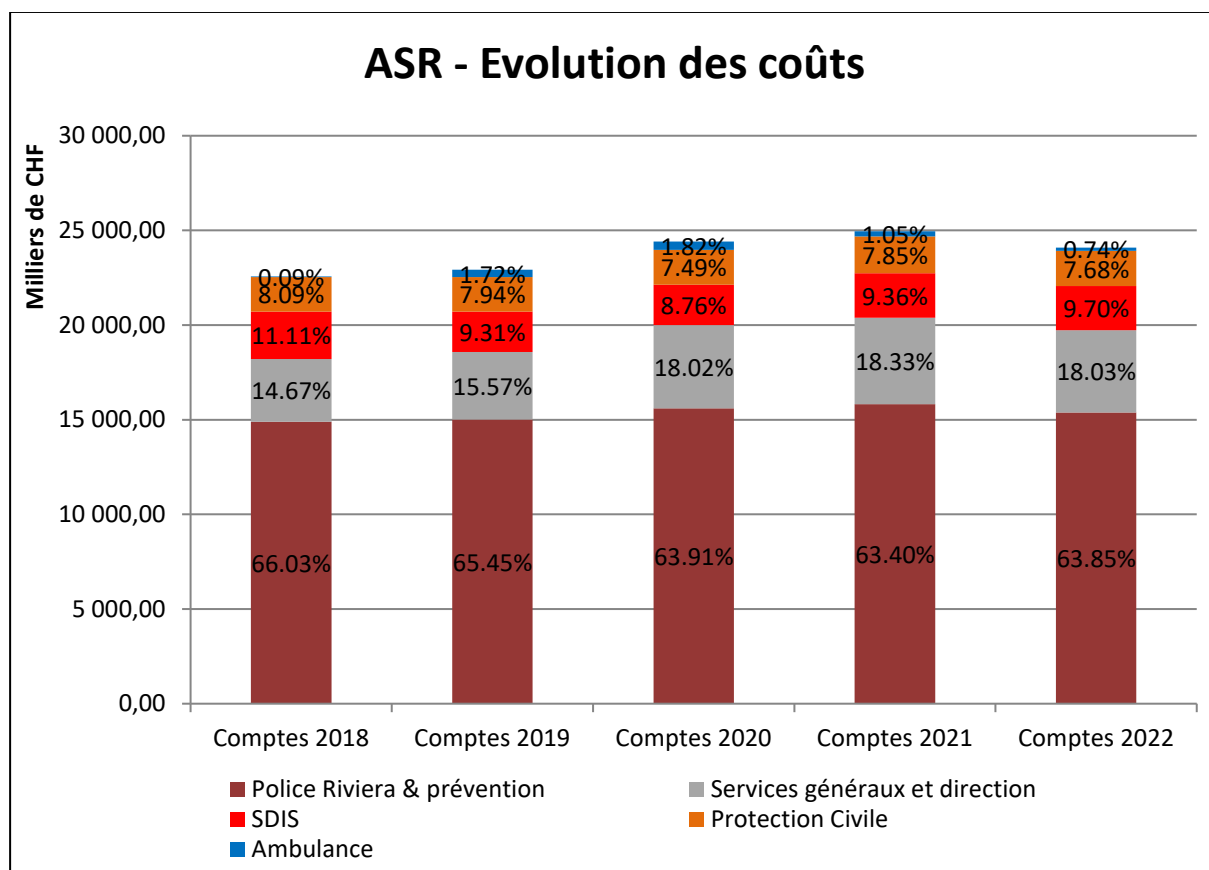
	Comptes 2022 600 à 610.03	Budget 2022 600 à 610.03	Comptes 2021 600 à 610.03
Charges brutes	36'232'216.48	38'734'282.00	36'143'443.48
Revenus	20'420'650.98	21'834'226.00	19'296'477.48
Charges à répartir	15'811'565.50	16'900'056.00	16'846'966.00

	Comptes 2022 650	Budget 2022 650	Comptes 2021 650
Charges brutes	3'583'785.06	3'680'661.00	3'473'719.79
Revenus	1'246'892.63	1'119'810.00	1'137'689.04
Charges à répartir	2'336'892.43	2'560'851.00	2'336'030.75

	Comptes 2022 66	Budget 2022 66	Comptes 2021 66
Charges brutes	2'137'482.66	2'344'686.00	2'230'588.07
Revenus	286'320.65	395'163.00	272'236.15
Charges à répartir	1'851'162.01	1'939'523.00	1'958'351.92

	Comptes 2022 600 à 66	Budget 2022 600 à 66	Comptes 2021 600 à 66
Charges brutes	41'953'484.20	44'749'629.00	41'847'751.34
Revenus	21'953'864.26	23'349'199.00	20'706'402.67
Charges à répartir	19'999'619.94	21'400'430.00	21'141'348.67

4. Evolution des charges et couverture des coûts (sans les Offices du stationnement et la Signalisation)



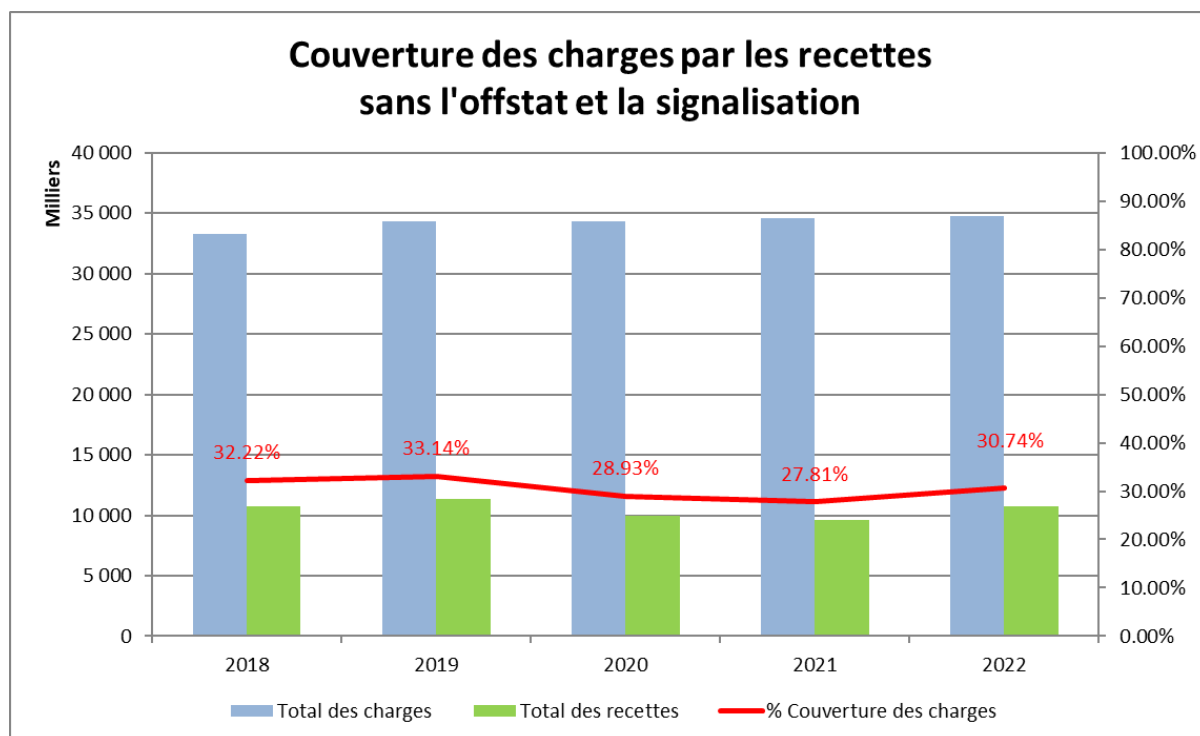
kk

Services	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022
Police Riviera & Prévention	14'897'834.58	15'006'179.05	15'597'764.37	15'820'556.55	15'386'576.26
Ambulances	20'283.34	394'750.27	443'154.76	263'027.33	179'346.13
SDIS	2'506'361.18	2'134'986.94	2'138'646.08	2'336'030.75	2'336'892.43
Protection civile	1'826'042.08	1'821'390.68	1'828'789.62	1'958'351.92	1'851'162.01
Services généraux et Direction	3'309'992.69	3'569'245.88	4'399'367.39	4'573'639.07	4'343'825.49
TOTAL	22'560'513.87	22'926'552.82	24'407'722.22	24'951'605.62	24'097'802.32

Le graphique ci-avant montre une diminution des coûts de CHF 853'803.30 pour l'année 2022. Les dépenses ont été maîtrisées et représentent un montant inférieur au budget. Relevons que les Services généraux incluent notamment la Chancellerie, la Communication et Relations publiques, la Cellule juridique, l'Unité technique, logistique et informatique, l'Office du commerce et des manifestations, ainsi que l'Office de la mobilité.

Une augmentation des recettes est constatée, notamment dans la facturation des amendes d'ordre (+ CHF 358'655.21 en comparaison avec l'année 2021 et de - CHF 212'904.60 par rapport au budget).

Le graphique ci-dessous informe sur la part des coûts de l'ASR couverte par ses propres recettes. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les recettes durant les années 2020 et 2021 a été important. Alors qu'elles couvraient 33.14% des charges, ce taux a diminué à 28.93% en 2020, puis à 27.81% en 2021 et enfin augmenté à 30.74% en 2022.

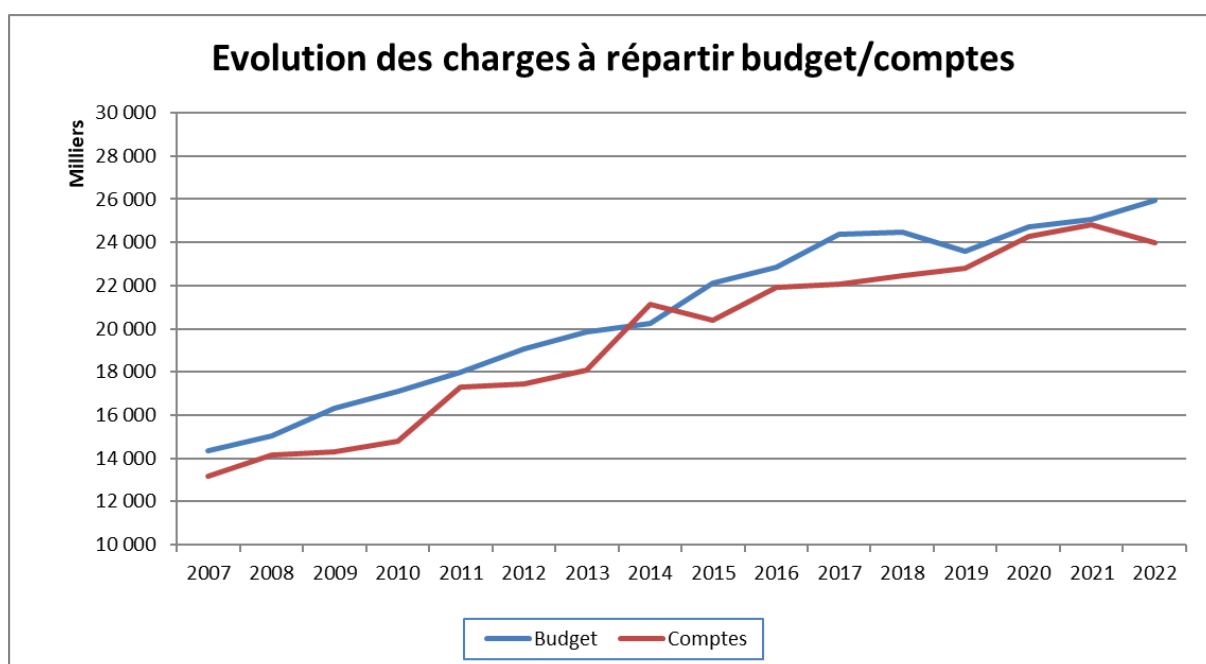


5. Evolution de la charge totale à répartir

Le tableau suivant permet de visualiser l'évolution de la charge à répartir depuis la création de l'ASR. À sa lecture, l'on constatera également que l'écart entre l'estimation budgétaire et les comptes – qui avait été passablement réduit durant ces dernières années – a connu une inversion de tendance en 2022. Il est toutefois rappelé que pour une association intercommunale telle que l'ASR, l'évaluation budgétaire peut parfois s'avérer ardue, puisqu'elle s'effectue au printemps de l'année précédant l'exercice concerné. Elle ne constitue donc qu'une infographie des éléments prévisibles et connus à ce moment-là. Cet exercice s'avère d'autant plus complexe dans le contexte dans lequel nous évoluons depuis quelques années (crise sanitaire, situation géopolitique, risque de pénurie énergétique, etc.).

Cela étant et comme mentionné plus avant, tout engagement financier, même prévu dans le cadre du budget, fait l'objet d'une appréciation avant sa concrétisation.

Le graphique ci-après représente l'évolution des comptes de fonctionnement en comparaison avec le budget. Les Offices du stationnement et la Signalisation en sont exclus, les recettes et les frais étant directement décomptés aux communes concernées.



6. Répartition de l'excédent de charges

La répartition en relation avec les comptes **600 à 608** est conforme au tableau ci-dessous :

Commune	Population au 31.12.21	Coeff.	Coût/hab. selon comptes 2022	Coût/hab. selon budget 2022	Coût/hab. selon comptes 2021
Blonay - Saint-Légier	11'925	5	225.70	244.84	237.52
Chardonne	3'078	3	135.42	146.90	142.51
Corseaux	2'330	3	135.42	146.90	142.51
Corsier	3'390	3	135.42	146.90	142.51
Jongny	1'805	3	135.42	146.90	142.51
Montreux	26'012	6	270.84	293.81	285.03
St-Légier - La Chiésaz					190.02
La Tour-de-Peilz	12'222	6	270.84	293.81	285.03
Vevey	19'721	6	270.84	293.81	285.03
Veytaux	952	2	90.28	97.94	95.01

Depuis 2021, le changement de coefficient pour la ville de La Tour-de-Peilz impacte significativement les comptes, même si pour l'année sous revue, il y a une diminution de la participation par habitant (CHF 285.03 en 2021 et CHF 270.84 en 2022). Conformément aux règles prévues à l'article 34 des Statuts de l'ASR, cette commune ayant dépassé le seuil de 12'000 habitants au 31 décembre 2020, elle est soumise à un coefficient de 6, au lieu de 5 précédemment.

A l'avenir, il y aura lieu de prêter une attention particulière à l'évolution démographique des communes de Blonay – Saint-Légier et de Veytaux, qui pourrait engendrer une évolution du coefficient dans le futur. Les réflexions relatives à la clé de répartition des charges qui sont actuellement en cours devaient permettre de définir un nouveau modèle.

Les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey participent à la charge résiduelle de la Signalisation (609), au prorata du nombre d'habitants.

Les comptes des Offices du stationnement sont établis, comme prévu dans les Statuts de l'ASR, individuellement pour chacune des communes concernées. Pour Vevey, les revenus du parking Vieille-Ville (ex Panorama) (hormis les recettes des abonnements mensuels) sont intégrés, puisque la gestion de ce dernier est assurée par l'Office du stationnement.

Pour les Offices du stationnement, les charges de personnel ont été remontées dans les comptes 610, pour permettre une répartition, dans les comptes 610.01, 02 et 03, des charges correspondant à l'effectif admis. Elles sont comptabilisées en charges sous les comptes 3911 « *Imputations internes* » et en recettes au compte 610.4911. Cette opération est pratiquée depuis l'exercice 2016.

Cette façon de procéder influence l'évolution des charges et des recettes. En effet, si l'imputation interne se neutralise en termes de comptabilité, la lisibilité des charges, comme des recettes totales, est majorée « artificiellement » du montant figurant au compte 610.4911, soit CHF 2'388'427.95. L'impact se limite exclusivement à cette lecture, puisqu'elle n'a aucun effet sur les projections liées au coût par habitant.

La charge du SDIS est répartie au franc par habitant des communes de l'Association. La charge de la Protection civile est répartie au franc par habitant des communes de l'Association et des communes de Château-d'Oex, Rossinière et Rougemont.

Le tableau "Répartition par commune – comptes 2022", figurant en annexe au présent préavis, tient compte de ces principes de répartition ; le tableau ci-après en est un extrait.

Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66) :

Commune	Population au 31.12.21	Coût/hab. selon comptes 2022	Coût/hab. selon budget 2022	Coût/hab. selon comptes 2021
Blonay - Saint-Légier	11'925	275.83	298.88	289.02
Chardonne	3'078	185.55	200.95	194.01
Corseaux	2'330	185.55	200.95	194.01
Corsier	3'390	185.55	200.95	194.01
Jongny	1'805	185.55	200.95	194.01
Montreux	26'012	270.95	298.52	290.44
St-Légier - La Chiésaz				241.51
La Tour-de-Peilz	12'222	313.33	341.67	336.41
Vevey	19'721	183.87	181.13	204.95
Veytaux	952	140.41	151.98	146.50

7. Documents annexés au présent préavis

- Le document intitulé « **Sécurité Riviera comptes 2022** » constitue la récapitulation de l'ensemble des charges et revenus enregistrés sur le programme de gestion de Sécurité Riviera, avec, en regard sur la page opposée, les **commentaires particuliers**.

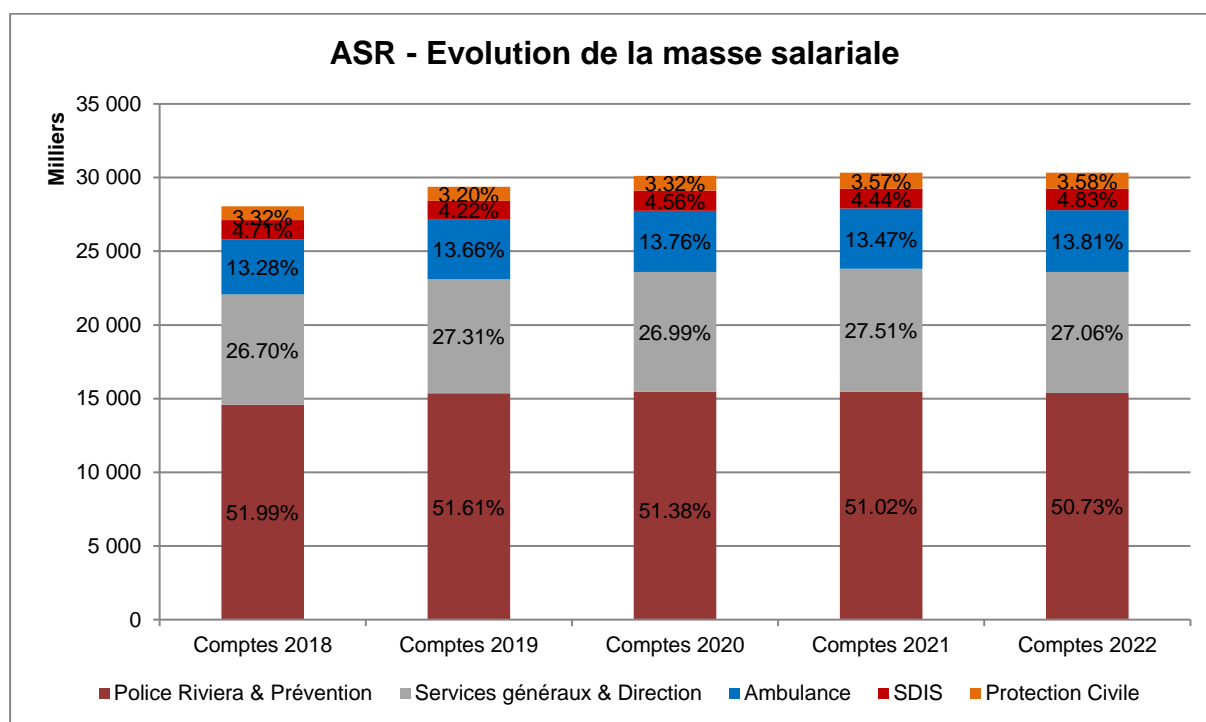
Ce document intègre également les **charges par nature, revenus par nature, charges et revenus par cellule et répartition par commune** ;

- La «**Balance des comptes**» ;
- Une copie du « **Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2022** ».

8. Ressources humaines

Durant cette année post-COVID, un taux de rotation plus élevé que par le passé a été constaté. Plusieurs postes n'ont malheureusement pas pu être repourvus en raison des marchés de niche auxquels ils appartiennent et parfois de l'inertie liée au processus de recrutement. Cette situation particulière a engendré une diminution de la masse salariale et des charges par rapport au budget initialement prévu, limitant ainsi l'impact au niveau des comptes.

Afin de préserver l'attractivité de notre Association et d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail, une réflexion de fond a été menée. En l'absence de bases jurisprudentielles et doctrinales explicites, un avis de droit a été sollicité. Nous nous sommes également inspirés des règles figurant dans la Loi sur le travail et ses ordonnances d'application, ainsi que de différentes conventions collectives de travail. En parallèle, des négociations ont été menées avec l'Association du personnel d'ambulances Riviera, appuyée par le Syndicat des services public et parapublic Vaud. Un consensus a été trouvé sur la reclassification de leurs fonctions. De plus, le temps du travail de nuit, compensé à raison de 10% entre 23h00 et 06h00 depuis le 1^{er} janvier 2022, l'est à hauteur de 20% entre 20h00 et 06h00, dès le 1^{er} janvier 2023 et pour tout le personnel œuvrant en horaires irréguliers.



Service	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022
Police Riviera & Prévention	14'578'581.10	15'356'181.55	15'468'870.10	15'470'023.16	15'390'413.95
Ambulances	3'723'587.45	4'064'693.39	4'142'059.75	4'084'598.09	4'190'856.60
SDIS	1'319'687.45	1'255'169.38	1'372'425.23	1'344'902.05	1'464'011.29
Protection civile	930'904.95	950'823.07	998'681.37	1'082'811.65	1'086'454.00
Services généraux & Direction	7'486'259.58	7'749'697.73	8'126'205.60	8'341'684.45	8'208'851.75
TOTAL	28'039'020.53	29'376'565.12	30'108'242.05	30'324'019.40	30'340'587.59

9. Ambulance Riviera

Le nombre d'interventions en 2022 a permis d'absorber les excédents de charges pour un montant de CHF 174'404.87 par rapport au budget. Précisons que l'excédent de charge était de CHF 34'850.33 pour l'exercice 2021.

La situation internationale a joué un rôle majeur sur les charges du service. Parmi ses effets néfastes, l'on citera notamment l'augmentation du prix du carburant, la pénurie de matériel médical, l'augmentation des prix chez la plupart de nos fournisseurs, ainsi que la nécessité de constituer des réserves de matériel en prévision de ruptures de stock annoncées.

Historiquement, la variation annuelle des excédents de charges est induite par les principes de financement dictés par l'Etat. Les comptes de l'année écoulée sont transmis à la Direction générale de la santé (DGS) au 31 mars de l'année suivante. La détermination de la subvention définitive parvient en principe à l'ASR en fin d'été seulement, avec les ajustements de circonstance comparativement à la subvention prospective. Plus le total annuel des missions préhospitalières du Service d'ambulances est élevé, moins conséquente est la subvention octroyée. L'activité opérationnelle durant l'année 2022 a sensiblement augmenté : 1'000 missions de plus que la moyenne de ces dernières années ; 500 de plus qu'en 2021. Aussi, les recettes de facturation théoriques reconnues par la DGS ont automatiquement diminué, que ce soit dans le calcul prospectif ou au moment du bouclage définitif.

La réforme du dispositif cantonal des urgences préhospitalières (DisCUP), initialement annoncée pour le 1^{er} janvier 2022, est toujours en cours d'étude et n'entrera probablement pas en vigueur avant 2024 ou 2025. Dans cette attente, la DGS ne procède qu'à des ajustements mineurs de ses directives financières. A elles seules, ces corrections ne sauraient résoudre la problématique de l'écart entre les coûts réels et les règles de subventionnement. Les contacts et les travaux de négociation avec le Département ont été poursuivis en 2022. Ils ont prioritairement visé à objectiver les coûts relatifs aux mesures prises pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail du personnel ambulancier (travail de nuit et du dimanche).

10. Police Riviera

En 2022, le Service de police a poursuivi son effort tendant à consolider le dispositif de proximité conceptualisé et validé en 2020 par le Comité de direction (proposition 48/2020). La réorganisation de la Division de proximité a notamment permis de renforcer la visibilité, d'augmenter le sentiment de sécurité sur l'espace public et d'offrir aux Assistants de sécurité publique un champ d'activités plus diversifié et attrayant. Cette division englobe également les policiers dits « Répondants de proximité », l'Unité de Prévention, ainsi que le personnel des réceptions de Clarens et de Vevey.

Hormis la visibilité, ce nouveau concept de proximité prévoit également deux autres axes principaux, à savoir la promotion de l'interculturalité et celle des partenariats.

Sur le plan des effectifs du service, 16 policier·ère·s, 6 assistant·e·s de sécurité publique et 1 réceptionniste ont quitté l'organisation durant l'année. Le nombre important de démissions de policier·ère·s est la conséquence d'un recrutement massif des Polices cantonales vaudoise, fribourgeoise et valaisanne en 2022.

S'agissant des assistant-e-s de sécurité publique, les changements intervenus sont à mettre en relation avec l'important travail de fond qui a été entrepris afin de favoriser l'amélioration du climat socioprofessionnel.

Les postes vacants de policier·ère-s et d'assistant-e-s de sécurité publique sont compensés par l'engagement de personnel formé ou appelé à suivre une formation auprès de l'Académie de police de Savatan

Situation opérationnelle

Le nombre d'infractions au Code pénal a légèrement augmenté en 2022, sur l'ensemble du canton. En effet, après plusieurs années de baisse significative, la courbe tend aujourd'hui à s'aplanir. Le nombre d'interventions de Police Riviera est également en légère hausse. Bon nombre de celles-ci sont par ailleurs générées par un important travail proactif accompli par les policier·ère-s. De même, des opérations particulières sont menées, touchant différents domaines tels que les infractions à la Loi sur la circulation routière, les infractions au Règlement général de police intercommunal (RGPi), ainsi que les infractions à la Loi sur les stupéfiants (LStup), respectivement la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Dès le début de l'automne, les travaux d'Etat-major sur le risque de pénurie d'énergie ont démarré de manière coordonnée avec la Police cantonale et les Polices communales vaudoises.

11. Protection civile

L'année 2022 a débuté dans un climat d'instabilité politique à l'échelle mondiale (guerre en Ukraine). Cela a nécessité l'engagement en situation d'urgence de notre Protection civile en soutien à l'EVAM (Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants), afin de réaliser les travaux d'aménagement de lieux d'accueil et d'hébergement.

La période estivale a elle été marquée par deux engagements lors du déclenchement du plan canicule par le médecin cantonal. Durant la même période, le passage du Tour de France cycliste dans notre région (10 juillet) a mobilisé l'ensemble de nos astreints.

Les cours de répétition ont pu se dérouler normalement pour nos quatre compagnies. En 2022, la Protection civile a été moins sollicitée que par le passé pour des interventions en faveur de la collectivité (IFC).

La fin d'année 2022 a été marquée par le spectre d'une pénurie énergétique. Là encore, notre Protection civile a été engagée en subordination à la Préfecture du district. Elle a ainsi pu collaborer à la mise en place d'une cellule de crise préfectorale et œuvrer conjointement avec les communes dans le cadre du concept des points de rencontre d'urgence (PRU). La mission d'alimentation de secours des antennes POLYCOM (réseau radio pour la Police, Gendarmerie, Ambulances et PCi) a aussi été attribuée à la Protection civile.

Malgré toutes ces interventions inhabituelles, le budget 2022 de la Protection civile a été respecté avec toute la rigueur nécessaire.

12. SDIS

La sortie de la brume pandémique – au prix d'une résistance intense de nos femmes et de nos hommes, qui ont continué à œuvrer quotidiennement pour aider la population – a permis le déroulement d'une année 2022 quasiment conventionnelle. La charge opérationnelle a néanmoins été soutenue, le nombre d'interventions ayant été le plus élevé depuis la création du Service.

Plusieurs événements de longue durée et nécessitant l'engagement de nombreuses forces d'intervention ont été pris en charge financièrement par l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels, respectivement, par la Direction générale de l'environnement. Le rapport annuel d'activité prévu historiquement en fin d'année a été planifié en début d'année 2023. Il permettra de pouvoir faire le bilan non pas sur un chevauchement d'année mais bien sur une année complète. Pour finir, les modifications légales apportées au principe de facturation des frais d'intervention ou de mise sur pied des sapeurs-pompiers résultant du déclenchement intempestif d'un système d'alarme automatique ont également contribué à la diminution des coûts.

13. Services généraux

En 2022, l'Unité technique, logistique et informatique (UTLI) a notamment contribué au lancement de deux importants projets, à savoir le renouvellement du registre des entreprises et celui de l'infrastructure téléphonique de l'ASR. Ces projets ont nécessité le dépôt de deux préavis, qui ont été adoptés par le Conseil intercommunal dans sa séance du 22 septembre 2022. Ils ont impliqué des crédits d'investissement pour des montants de CHF 144'000.00 (registre des entreprises) et de CHF 198'654.00 (infrastructure téléphonique). Une mise en production partielle est prévue au début du mois d'avril 2023 pour le nouveau registre des entreprises et à la fin du même mois pour la nouvelle infrastructure téléphonique de l'ASR.

Selon les dernières informations reçues de la Police cantonale vaudoise, le projet Odyssée - relatif au renouvellement du système d'information central des polices du canton, qui a fait l'objet d'un préavis au Conseil Intercommunal en 2019 – sera mis en production au début du mois de janvier 2025. Une première facture de CHF 97'918.70, relative aux coûts d'investissement, a été passée sur l'exercice 2022. Quant aux coûts d'exploitation, ils seront facturés dès la mise en production.

En fin d'année 2022, la Ville de Vevey a donné son aval à la réalisation de travaux de réfection du poste de police sis à la rue du Simplon 38. Notre Association devra mettre en œuvre et financer les moyens techniques spécifiques aux activités du Service de police, comme le système de vidéosurveillance ou l'interphonie. Ces montants seront portés au budget 2024 ou, en fonction du calendrier des travaux, devront faire l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

14. Conclusion

Le Comité de direction est une nouvelle fois très satisfait de clôturer l'exercice 2022 dans le respect du budget octroyé. L'écart de CHF 1'400'810.06 entre le budget et les comptes (charges nettes à répartir entre les communes-membres) correspond à des économies, des revenus supplémentaires et des dépenses non engagées, notamment le report de certains projets.

Dès lors, il fait le constat que les procédures internes mises en place sont efficaces. Il en va de même du suivi constant, nécessaire à fournir les prestations dans les meilleures conditions possibles et veiller à un certain équilibre financier avec les communes-membres.

Grâce à l'engagement d'un nouveau Responsable des finances, qui est notamment titulaire d'un Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling, dès le 1^{er} avril 2023, le Comité de direction se réjouit de la mise en place d'outils de pilotage, afin de poursuivre l'optimisation de la gestion. Il remercie vivement le personnel de l'ASR, dont la Direction, pour ce bilan positif.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2023 du Comité de direction du 23 mars 2023 sur les comptes 2022 de l'Association de communes Sécurité Riviera ;

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver les comptes de l'exercice 2022, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 41'953'484.20, les revenus à CHF 21'953'864.26, pour une charge totale à répartir de CHF 19'999'619.94;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Ainsi adopté le 23 mars 2023

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
Le Président

Bernard Degex



Le Secrétaire

Frédéric Pilloud

Annexes : figurent sous la table des matières et au point 7 du préavis